

République Française Département d'Eure-et-Loir Commune de Fresnay-le-Gilmert	PROCES-VERBAL DE LA SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 mars 2026 Session ordinaire
---	--

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 mars à dix-huit heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie de Fresnay-le-Gilmert, sous la présidence de Monsieur Pierre-Marie POPOT, Maire.

Date de la convocation : 13 février 2026	Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de conseillers en exercice : 11	Nombre de votants : 8
Nombre de conseillers présents : 6	Quorum : 6

Noms et prénoms	Fonction	Statut	Commentaires
M. Pierre-Marie POPOT	Maire	Présent	
M. Roger JUDE	1 ^{er} adjoint	Présent	
M. Jean-Luc CANN	2 ^{ème} adjoint	Présent	
Mme Valérie TREFFEL	3 ^{ème} adjointe	Présente	
M. DE-ALMEIDA-MORAIS Antonio José	Conseiller municipal	Présent	
M. Jean-Jacques RANDONNET	Conseiller municipal	Présent	
M. Cédric MOUILLIERE	Conseiller municipal	Absent	
M. Michel PIRRONE	Conseiller municipal	Absent	Pouvoir à M. Jean-Luc CANN
M. Alain BOUVIER	Conseiller municipal	Absent	
M. Lionel GIBIER	Conseiller municipal	Absent	Pouvoir à M. Pierre-Marie POPOT
M. Cédric CHAPISEAU	Conseiller municipal	Absent	

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Monsieur Roger JUDE est nommé secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

I – ORDRE DU JOUR

- Vote pour l'achat du matériel informatique sur devis
- Vote du budget primitif 2026
- Questions diverses

II – DELIBERATIONS

Délibération n° 2026-01 – VOTE DE L'ACHAT DU NOUVEAU MATERIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'unique devis concernant le projet du changement de matériel informatique notamment l'ordinateur principal de la mairie.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de la Société **PR SOFT** sis au **4 Rue des Artisans
ZA du Bois Bellier - 28190 Fontaine-la-Guyon** (Eure-et-Loir),
pour un montant H.T de **1 376,49 €**,
soit un montant TTC de **1 651,79 €**,

SOLLICITE auprès de la Communauté d'Agglomération Chartres métropole une demande de subvention au

titre du fonds de concours.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Début des travaux : année 2026

Fin des travaux : année 2026

ETABLIT le plan de financement comme suit :

Montant total de l'achat HT :	1 376,49 €
Fonds de concours Chartres métropole	
(50 % du reste à charge)	688,245 €
Autofinancement	688,245 €

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de fonds de concours.

Délibération n° 2026-02 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Présentation budgétaire, délibération non transmise en Préfecture, suite au incohérences du CFU2025, faisant apparaitre un écart d'affectation des résultats.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et les membres présents ont signé au registre.

La séance est levée à 19 h 15.

Le maire, Monsieur Pierre-Marie POPOT	Le Secrétaire de séance Monsieur Roger JUDE